

**Fiche argumentaire : la dissolution de l'Assemblée Nationale**

le 19/11/2013

Prévue par l'article 12 de la Constitution, la dissolution confère au Président de la République le pouvoir de renvoyer la chambre basse du Parlement devant les électeurs. Dans le contexte politique actuel, Marine le Pen en a fait l'une de ses propositions phares pour sortir, par le haut, de la crise morale et politique dans laquelle s'enferme la France, la paralysie, et qui pour partie découle d'une crise économique dont les gouvernements successifs UMP/PS ne parviennent pas à nous sortir.

- **Bref historique :**

Historiquement la dissolution fut utilisée 5 fois sous la Vème République.

Deux fois par François Mitterrand (en 1981 et 1988) pour retrouver à l'Assemblée nationale une majorité qui lui soit favorable ; ces deux dissolutions étant intervenues la première année de ses deux mandats présidentiels, conséquence de la discordance entre les calendriers législatifs et présidentiels (septennat).

Avant lui, le général de Gaulle utilisa deux fois également son pouvoir de dissolution (1962 et 1968) pour résoudre des crises politiques de nature très différente. La première fut provoquée suite au renversement du gouvernement Pompidou par l'Assemblée Nationale, laquelle refusait le projet de référendum¹ visant à faire élire le Président de la République au suffrage universel; la dissolution apparut alors pour ce qu'elle était : une forme de représaille à la motion de censure votée par les députés. La seconde dissolution fut utilisée pour mettre un terme à la crise de mai 68 ; le général de Gaulle mettant alors fin à la contestation générale et au blocage du pays par un retour aux urnes des électeurs. Obtenant la plus écrasante majorité de l'histoire de la Vème République, **le général de Gaulle redonna ainsi une légitimité populaire à l'exécutif** (il changea quand même de Premier ministre et remania l'ensemble du gouvernement).

La dernière dissolution fut le fait de Jacques Chirac en 1997. A la surprise générale, et un peu à la manière d'un Premier ministre britannique, il avança d'un an les élections législatives qui devaient initialement se tenir en 1998. Cette dissolution se solda par la victoire des socialistes. Elle fut logiquement considérée comme un « échec » pour le Président de la République.

- **Pourquoi, aujourd'hui, Marine le Pen plaide pour une dissolution de l'Assemblée Nationale :**

Marine le Pen fut la première et surtout la seule responsable politique de premier plan à demander la dissolution de l'Assemblée Nationale pour sortir par le haut de la crise multiforme que connaît notre pays. **Les événements des dernières semaines marqués par des mouvements profonds de contestation (tels que les « bonnets rouges » en Bretagne contre l'écotax) ou l'affaire Leonarda qui a effondré l'image et l'autorité de l'Etat, imposent au pouvoir de revenir aux urnes.** Son incapacité, tant à mener des réformes qu'à obtenir des résultats sur sa politique, ou simplement à atteindre ses objectifs, paralyse le pays et nous enfonce dans la crise. En outre, **un certain nombre d'affaires ont fortement écorné la confiance des Français en leurs gouvernants (en premier lieu desquelles l'affaire Cahuzac).** Quant aux sondages, ils montrent une impopularité croissante du Premier Ministre comme du Président de la République (qui dépasse des records d'impopularité à 75% de mécontents).

Ajouter à cela les contestations internes à la politique du gouvernement (cf. Malek Boutih), et l'on comprend que **l'exécutif ne pourra pas continuer ainsi pendant encore trois ans et demi.**

¹ Référendum du 28 octobre 1962 ; 62,25% de oui

Par ailleurs, **la dissolution nous apparaît comme une occasion d'amorcer plus tôt les changements nécessaires**, pour ne pas dire impérieux, dans la politique de la France, en particulier sa politique économique. Des élections législatives anticipées offriraient au Front National une nouvelle possibilité d'accéder au pouvoir ou, à tout le moins, d'augmenter considérablement le nombre de ses députés et ainsi peser plus encore sur la vie politique de notre pays. L'urgence de la situation nous oblige et doit nous pousser à accélérer le travail en vue de convaincre les Français du bien-fondé et de la pertinence de notre projet politique.

Les dernières études d'opinion montrent enfin qu'une nette majorité de Français partagent l'avis de Marine le Pen quant à l'opportunité d'une dissolution.

- La position des autres partis politiques :

Si le PS refuse « naturellement » une dissolution, c'est qu'il sait que son issue ne peut lui être que défavorable. Pour autant, en dehors des intérêts électoralistes, François Hollande pourrait y être contraint du fait de la très faible majorité dont il dispose à l'Assemblée Nationale (moins de 8 sièges) et des menaces de dissidences d'une partie de l'aile gauche de son mouvement. Surtout, c'est bien évidemment la réalité politique et sociétale qui pourrait forcer à cette solution.

L'UMP s'est également exprimée contre l'idée d'une dissolution (à l'exception de quelques rares et timides voix), arguant que la perspective d'une « cohabitation » ne lui paraissait pas souhaitable. C'est pourtant de ses propres rangs qu'est sortie l'idée d'un gouvernement UMP-PS (cf. Benoît Apparu dans une itw à l'Express en avril dernier) pour mener à bien les grandes réformes ultra-libérales imposées par Bruxelles. La vérité étant que l'UMP ne souhaite évidemment pas recouvrer si tôt le pouvoir, craignant d'apparaître pour ce qu'elle est : une fausse alternative pour la France.

Le programme de l'UMP est en effet une copie conforme de la politique actuelle du gouvernement Ayrault : austérité, hausse de la TVA, hausse des impôts sur les ménages, baisse des prestations sociales utiles, maintient d'un haut niveau d'immigration, ouverture totale du marché à travers la négociation d'accords internationaux (en particulier le grand marché transatlantique) et soumission globale à la politique dictée par la Commission européenne.